



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8663^e séance

Jeudi 14 novembre 2019, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Pierce	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Van Shalkwyk
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Zhang Jun
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Barkin
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Duclos
	Pologne	M. Radomski
	République dominicaine	M. Singer Weisinger

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/879, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2497 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2497 (2019), qui proroge de six mois le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), ainsi que l'appui fourni par cette dernière au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

L'Indonésie reconnaît le rôle stabilisateur que joue la FISNUA à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Nous appuyons la décision du Conseil de maintenir l'effectif maximum autorisé de la FISNUA et exhortons le Soudan et le Soudan du Sud à appuyer sans réserve la FISNUA pour le déploiement de ses effectifs.

Les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont de plus en plus souvent appelées à être menées dans des environnements extrêmement difficiles et non permissifs, et c'est bien le cas de la FISNUA. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2019/817) confirme que la FISNUA se heurte à de sérieux problèmes d'appui. Les biens, services de base et autres moyens dont la mission a besoin ne sont pas disponibles à proximité, parce que le quartier général de mission de la FISNUA est parmi les plus reculés du maintien de la paix – sans parler du terrain et des conditions météorologiques difficiles, qui gênent la mobilité de son personnel tandis qu'il s'acquitte de son mandat.

Aujourd'hui, ma délégation tient à consigner officiellement les points suivants.

Premièrement, le maintien de la paix des Nations Unies fonctionne au mieux lorsqu'il bénéficie d'un appui politique, financier et matériel total. La résolution 2436 (2018) a identifié à juste titre plusieurs facteurs critiques ayant une incidence directe sur l'exécution efficace des mandats de maintien de la paix, facteurs qui incluent des mandats bien définis, réalistes et réalisables, des ressources appropriées, ainsi que des formations et des équipements.

Deuxièmement, le maintien de la paix des Nations Unies sera toujours une responsabilité collective dans le cadre de laquelle toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer.

Troisièmement – et c'est un point sur lequel ma délégation ne saurait trop insister –, je citerai l'importance de consultations régulières, opportunes et constructives entre l'ONU et les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police. En effet, les pays fournisseurs doivent systématiquement être impliqués non seulement dans les délibérations autour du mandat des missions, mais également dans l'élaboration de normes de performance et dans l'application des normes de conduite et de discipline les plus strictes. Il est tout à fait logique que les pays dont les ressortissants risquent leur vie pour la cause de la paix soient toujours dûment consultés.

Nous regrettons que tous les points importants que j'ai soulevés ne soient pas intégrés dans la résolution. Nous sommes convaincus que ce texte aurait été plus robuste s'il avait fait référence comme il convient à un certain nombre des questions que je viens d'évoquer. Nous escomptons, à l'avenir, avoir d'amples occasions

d'en discuter plus avant pour toutes les autres missions des Nations Unies. L'Indonésie, qui est le pays siégeant au Conseil qui fournit le plus de contingents et de personnel de police, est pleinement déterminée et prête à jouer le rôle qui lui revient pour contribuer au renforcement du maintien de la paix des Nations Unies, notamment en partageant notre expérience et nos savoir-faire.

M. Barkin (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Bien que le Soudan et le Soudan du Sud aient à gérer leurs propres transitions politiques d'importance, la situation à Abyei et le long de la frontière entre les deux pays ne doit pas être oubliée. Dans ce contexte, les États-Unis remercient les membres du Conseil de leurs efforts pour veiller à ce que la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) soit en mesure d'assurer la sécurité dans la zone d'Abyei et d'appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Il convient de remercier tout particulièrement l'Éthiopie pour les contingents qu'elle fournit à la FISNUA. Sans les efforts consentis par l'Éthiopie à Abyei, il ne serait pas possible de maintenir des conditions de sécurité stables.

Mettre en place des arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, parvenir à régler son statut final et trouver des accords concernant les différends frontaliers est indispensable pour appuyer les efforts de paix de long terme aussi bien au Soudan qu'au Soudan du Sud. Mais plus encore, la population d'Abyei mérite de vivre en paix, sans craindre des attaques telles que celle qui a coûté la vie à neuf civils début novembre. Les États-Unis condamnent cette violence inacceptable, dur rappel du rôle critique que joue la FISNUA en matière de protection des civils et de stabilisation de la zone.

Avec cette prorogation, le Conseil de sécurité réaffirme qu'il considère que la FISNUA est la mieux équipée pour assurer la sécurité d'Abyei grâce au déploiement de forces de police, à une composante civile renforcée et à l'allègement des contraintes logistiques imposées à la mission par le Soudan du Sud et le Soudan. Nous encourageons également l'Union africaine à relancer ses efforts de médiation, ce qui contribuera à accélérer le règlement des questions politiques en suspens. Nous nous engageons à collaborer étroitement avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais pour mettre en œuvre le nouveau mandat, et nous les appelons à coopérer alors que nous appuyons leurs négociations sur les questions portant sur Abyei et la frontière.

Enfin, nous appelons les membres du Conseil de sécurité à intensifier les efforts bilatéraux pour encourager le Soudan du Sud, le Soudan et l'Union africaine à maintenir la dynamique concernant Abyei et à régler les questions frontalières en suspens. De cette manière, le Conseil peut démontrer son attachement à la région et, plus important encore, aux personnes qui vivent à Abyei ou qui migrent en traversant cette région dans l'espoir de trouver la paix, la sécurité et la dignité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Siddig (Soudan) (*parle en arabe*) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois. Je vous souhaite plein succès. Je tiens à féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, des efforts qu'il a déployés en octobre lorsque son pays assurait la présidence du Conseil.

Je souhaite en premier lieu remercier le Conseil de sécurité de l'esprit de coopération et de consensus qui a permis aujourd'hui aux membres d'adopter la résolution 2497 (2019), qui proroge de six mois le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Je remercie également la délégation des États-Unis d'Amérique, en tant que rédacteur, des efforts qu'elle a consentis pour faciliter les négociations sur le projet de résolution. Je saisis cette occasion pour réitérer la volonté de mon pays de coopérer avec la FISNUA pour lui permettre de s'acquitter de son mandat en application de la résolution 1990 (2011) et des résolutions ultérieures. Je réitère en outre notre volonté de coopérer avec le Conseil de sécurité et le rédacteur, les États-Unis d'Amérique, afin d'atteindre notre objectif commun, à savoir maintenir et promouvoir la paix à Abyei et mettre en place les mécanismes conjoints qui aboutiraient à un accord sur le statut final d'Abyei, comme le stipulent les accords signés par les deux pays.

Je tiens à souligner la position de mon pays eu égard à l'importance de l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei conclu en 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan. Cet accord constitue la base de tous les accords pertinents relatifs à Abyei, notamment concernant le déploiement de la FISNUA. Les deux parties à l'Accord – le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan, le prédécesseur du Gouvernement sud-soudanais – ont

convenu le 9 juillet 2011 que l'Accord resterait en vigueur jusqu'à ce que la question du statut final de la zone d'Abyei soit réglée, conformément à la résolution 1990 (2011). Les deux parties ont également convenu qu'aucun amendement ne serait apporté au mandat de la FISNUA sans l'accord des trois parties – le Soudan, le Soudan du Sud et l'Éthiopie, le seul pays qui fournit des contingents à la FISNUA. Mon pays continuera donc de coopérer et de coordonner son action avec la FISNUA et toutes les autres parties concernées.

Nous appelons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à accorder leur appui et leur collaboration aux deux parties, les Gouvernements soudanais et sud-soudanais, afin de créer les trois institutions conjointes – la police, l'organe législatif et le Conseil exécutif – qui sont seules à même de garantir la sécurité, la stabilité et le bien-être de nos concitoyens à Abyei. C'est également le seul moyen de parvenir à un accord sur le statut final d'Abyei, conformément à l'Accord de paix global de 2005 et à l'Accord concernant

les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei.

Enfin, je réitère nos remerciements et notre reconnaissance à tous les membres du Conseil de sécurité, qui collaborent avec nous et qui ont écouté patiemment les vues de mon pays sur les questions couvertes par la résolution qui vient d'être adoptée. Nous remercions tous les acteurs qui contribuent à faciliter les travaux de la FISNUA, en particulier la République fédérale démocratique d'Éthiopie, l'ONU, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, ainsi que toutes les personnes qui travaillent pour la FISNUA. Je manquerais à mes devoirs si j'omettais de réitérer la détermination du Soudan à coopérer avec la FISNUA pour lui permettre de s'acquitter de son mandat dans de bonnes conditions.

La séance est levée à 15 h 15.